

Séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2017-10-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 11, 21 et 28 septembre 2017

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 11, 21 et 28 septembre 2017. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h32 à 19h55

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 25 septembre 2017

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 25 septembre 2017.

2017-10-02

Demande de dérogation mineure - 70-80 rue Robillard

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Francis Fortin* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, sur une partie du terrain du 70 rue Robillard, la conversion d'un garage détaché en bâtiment principal qui déroge aux aspects suivants des articles 3.4.1 et 3.12 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- le garage est implanté à 1,28 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,5 mètre et à 5,17 mètres de la ligne avant au lieu de 6 mètres ;
- la façade du bâtiment ne possède que 12 % d'ouvertures au lieu de 15 % ;
- l'entrée principale n'est pas située en façade du bâtiment

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande sous conditions ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur de maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 70 rue Robillard, conditionnellement au respect des éléments suivants :

- la façade doit comporter 15 % d'ouvertures ;
- une bande végétale de 1 mètre doit être aménagée à la limite du lot, afin de diviser l'entrée charretière commune, en deux entrées charretières distinctes.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-03

Demande de dérogation mineure - 46 rue Mireille

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Guillaume Morel* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 46 rue Mireille, un garage détaché implanté à 3 mètres de la ligne avant, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui précise qu'un garage doit être implanté à 15 mètres d'une ligne avant de terrain lorsque ce dernier est situé en cour avant ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande sous condition ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de madame la maire suppléante, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un garage au 46, rue Mireille, conditionnellement à ce qu'une rangée de haies soit plantée en façade du garage, entre le garage et la rue Mireille, et ce, à l'intérieur du délai de validité de permis.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-04

Demande de dérogation mineure - 635-645 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Michel Brisson* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'installer aux 635-645 rue Notre-Dame (station-service Esso), une enseigne promotionnelle sur chacun des trois îlots de pompes, ce qui déroge à l'article 9.2.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui stipule qu'une enseigne promotionnelle doit être située en dessous d'une enseigne commerciale autorisée ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que les enseignes promotionnelles installées soient utilisées exclusivement dans le cadre de la promotion *Synergy Esso* et soient retirées à la fin de cette dernière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-05

Demande de permis PIIA enseigne - 635-645 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Michel Brisson* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer aux 635-645 rue Notre-Dame (station-service Esso), une enseigne promotionnelle sur chacun des trois îlots de pompes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs aux 635-645 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-06

Demande de permis PIIA enseigne - 70 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Lucy Landry* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver le plan d'un projet d'enseigne à installer en façade du bâtiment situé au 70 rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 70 rue Saint-Antoine Nord, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-07

Demande de permis PIIA enseignes - 210 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *JB Enseignes* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver les plans d'une enseigne dans la structure existante sur poteau et d'une enseigne apposée sur le bâtiment situé au 210 rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 210, rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés par *JB Enseignes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-08

Demande de permis PIIA enseigne - 310 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Caroline Ferguson* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer le panneau d'enseigne dans la structure sur poteau au 310, rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal approuve le projet d'enseigne relatif au 310, rue Saint-Antoine Nord, tel que présenté par *madame Ferguson*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-09

Demande de permis PIIA - lot 3 066 095

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Andrée Guillemette et monsieur Daniel Aubin* ;

ATTENDU que le projet vise à construire sur le lot 3 066 095, le premier bâtiment du projet intégré qui comprend quatre bâtiments d'habitations unifamiliales jumelées ;

ATTENDU que l'architecture de ces bâtiments doit comporter des différences marquées ;

ATTENDU qu'un nouveau plan d'implantation préparé par Daniel Aubin, en date du 26 septembre 2017, a été déposé suite à la rencontre avec le Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve les plans de construction du premier bâtiment du projet intégré sur le lot 3 066 095, préparés par Dessins Drummond et identifiés par le numéro 56198, en date du 19 septembre 2017 ;

Que le conseil municipal approuve également le nouveau plan d'implantation du projet intégré sur le lot 3 066 095, tel que décrit au préambule de la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-10

Demande de permis PIIA - 1449-1451 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Sylvain Bouchard* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer la brique du bâtiment principal situé aux 1449-1451 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de rénovation du bâtiment principal situé aux 1449-1451 rue Notre-Dame, tels que présentés par monsieur Bouchard.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-11

Demande de permis PIIA - 361 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Jeanne Dubé* ;

ATTENDU que le projet a pour but de rénover sa résidence ancestrale située au 361 rue Notre-Dame et d'y ajouter un logement additionnel ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de rénovation du bâtiment principal comportant un logement additionnel situé au 361 rue Notre-Dame, tels que présentés par madame Dubé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-12

Demande de modification de zonage - Montée Guy-Mousseau

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification de zonage présentée par *Construction Tapco inc.* ;

ATTENDU que cette demande a pour but de modifier les usages, la densité et le nombre d'étages autorisés sur le lot 3 065 155, bordant la montée Guy-Mousseau, afin d'y autoriser la construction d'un projet intégré de 139 logements ;

ATTENDU la nature des usages autorisés dans ce secteur ainsi que la présence d'un milieu homogène composé de terrains occupés de résidences unifamiliales isolées ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de modification de zonage relative au projet intégré prévu sur le lot 3 065 155, présentée par *Construction Tapco inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-13

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement relatif aux usages conditionnels

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels.

2017-10-14

Adoption 1er projet de règlement 110-6-2017

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 110-6-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le*

règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin d'y assujettir, dans les zones C-62, C-77, C-94, C-95, C-96, C-98, R-104, C-109, C-111, C-115, C-116, C-123, C-135, C-137, C-140, C-156, C-169 et C-170, certains projets à forte densité, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-15

Adoption du second projet de règlement RRU2-36-2017

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-36-2017 en date du 2 octobre 2017 ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-36-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'augmenter, dans la zone R-154, le nombre de chambres autorisées dans une maison pour personnes retraitées, ainsi que de régir les accès véhiculaires donnant sur une rue munie d'une bordure de béton, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat de demande référendaire - règlement RRU2-35-2017

La greffière dépose un certificat relatif à la validité d'une demande de participation à un référendum relativement au second projet de règlement numéro RRU2-35-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'agrandir, à même une partie de la zone R-99, la zone P-100, et d'y augmenter le nombre maximal de chambres autorisées au sein d'un service d'habitation, de résidence, d'accueil, hospitalier ou religieux.*

2017-10-16

Adoption du règlement numéro RRU2-35-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-35-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-35-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'agrandir, à même une partie de la zone R-99, la zone P-100, et d'y augmenter le nombre maximal de chambres autorisées au sein d'un services d'habitation, de résidence, d'accueil, hospitalier ou religieux , tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-17

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), et plus spécifiquement à l'égard de la zone P-100.

2017-10-18

Appel d'offres par voie d'invitation - Services professionnels en ingénierie - surveillance de chantier 131-138

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour recevoir des offres de services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux concernant le réaménagement des routes 131 et 138 ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant à la liste des soumissionnaires invités, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-19

Appel d'offres public - Services professionnels en ingénierie - urbanisation route 131

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que l'estimation dans le cadre du projet d'urbanisation d'une partie de la route 131.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-20

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - interventions cours d'eau et barrages

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal approprie de l'excédent de fonctionnement non affecté une somme de 2 200 \$ aux fins de couvrir

les dépenses reliées au budget de fonctionnement des interventions dans les cours d'eau et barrages au poste budgétaire 02 415 02 521.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-21

Adoption du règlement numéro 229-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 229-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 229-2017 intitulé : *Règlement aux fins d'assumer le coût des honoraires professionnels nécessaires à la confection des plans et devis, de l'estimation détaillée et de l'accompagnement pendant la réalisation des travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131 et de décréter à ces fins, un emprunt de 509 880 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-22

Adoption du règlement d'emprunt 230-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 230-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 230-2017 intitulé : *Règlement aux fins de décréter, sur différentes rues et parties de rues des travaux de pavage et de réfection du pavage de la rue du Tricentenaire et de procéder à ces fins à un emprunt de 1 465 649 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-23

Adoption du règlement numéro 150-13-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 150-13-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 150-13-2017 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-24

Adoption du règlement 177-2-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 177-2-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 177-2-2017 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement numéro 177-2012 aux fins d'établir les limites de vitesse sur les chemins publics de la municipalité*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-25

Programme de soutien financier à l'Élite

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal, dans le cadre de son programme de soutien financier à l'Élite, octroie les bourses suivantes :

Nom	Organisme	Bourse
Marie-Joëlle Vandal	Club de soccer Rouge et or de l'Université Laval	750 \$
Marie-Laurence Roy	Club d'athlétisme Lanaudière Olympique	250 \$
Émy Lapointe	Club de nage synchronisée Coralline	250 \$
Laurence Bilodeau	Club de judo Jikan	250 \$
Alicia Néro Morel	Club de Gymnastique Gymnika	250 \$
Mégane Bourgoin	École des Arts de la scène Isabelle Savoie	250 \$

Que les bourses ainsi octroyées à chacun des organismes auxquels sont membres lesdits athlètes, serviront exclusivement à défrayer une partie des coûts reliés à l'entraînement respectif de ces derniers ;

Que ces sommes soient imputables au poste budgétaire 02 701 92 972 *Subvention programme élite*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-26

Don - Défi à pied levé

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal participe au *Défi à pied levé*, édition 2017 et souscrit une somme de 500 \$;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-27

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - Comptoir alimentaire l'Essentiel

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approprie de l'excédent de fonctionnement non affecté, une somme maximale de 4 000 \$, aux fins de couvrir les dépenses reliées à la localisation temporaire du Comptoir alimentaire l'Essentiel, laquelle somme est transférée au poste budgétaire 02 701 90 970 *Subventions - organismes communautaires*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-28

Adoption de la Politique culturelle révisée

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte la *Politique culturelle révisée*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-29

Recommandation au gouvernement fédéral de signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

ATTENDU que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté en octobre 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel, *creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable* ;

ATTENDU que les buts de cette convention sont :

- la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;

- la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
- la coopération et l'assistance internationales.

ATTENDU qu'à ce jour 175 États sont signataires de cette convention ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté en 2011 la *Loi sur le patrimoine culturel* qui inclut la notion de patrimoine immatériel ;

ATTENDU que le *Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV)*, organisme de regroupement national mandaté par le *ministère de la Culture et des Communications du Québec*, recommande au gouvernement canadien de signer la convention mentionnée ci-haut ;

ATTENDU que la Ville supporte des projets et des organismes qui agissent pour la mise en valeur du patrimoine immatériel tels que la Maison des contes et légendes, la maison Rosalie-Cadron, le Cercle de fermières et le Rallye historique ;

ATTENDU que l'expression de plusieurs éléments du patrimoine immatériel sont toujours bien vivant sur notre territoire comme, entre autre, la pêche blanche, le tissage, le fléché, la sculpture d'appâts et la chasse au canard ;

ATTENDU que la *Politique culturelle de Lavaltrie* mentionne clairement l'importance de la mise en valeur du patrimoine immatériel pour le développement d'un sentiment d'appartenance et pour le rayonnement de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal de Lavaltrie adopte les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement fédéral canadien :

- signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ;
- participer à cette convention en observant entre autres les articles 11, 12, 13, 14 et 15, qui font mention du rôle à tenir par les États parties, notamment :
 - en prenant « les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (réf. art. 11) ;
 - en identifiant « les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (réf. art. 11) ;
 - en tenant des inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire (réf. art. 12) ;
 - en développant des mesures de sauvegarde (réf. art. 13) ;
 - en stimulant la transmission des connaissances (réf. art.14) ;

- en impliquant les diverses communautés du territoire canadien dans la gestion de ce patrimoine (réf. art 15).
- prévoir une vision, des objectifs et des moyens clairs pour sauvegarder ou développer à l'échelle nationale les pratiques traditionnelles du Canada, en particulier les éléments culturels [transmis de génération en génération] qui sont peu ou pas pratiqués ailleurs dans le monde, y inclus des mécanismes concrets de mesure des résultats » (réf. Recommandations au gouvernement du Canada relatives à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du CQPV, septembre 2016).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-30

Acceptation du don de monsieur Réjean Olivier à la bibliothèque de Lavaltrie

ATTENDU que monsieur Réjean Olivier, bibliophile lanaudois, désire offrir à la bibliothèque de Lavaltrie, une partie de sa collection de livres ;

ATTENDU que ce don est composé de 240 livres qui abordent, entre autres, la région de Lanaudière ;

ATTENDU que cette collection est un atout important au fonds déjà existant de la bibliothèque de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte et intègre à sa collection de livres de la bibliothèque de Lavaltrie, la collection de 240 livres sélectionnés et offerte par le biais d'un don de monsieur Réjean Olivier ;

Que le conseil municipal remercie le donateur et lui témoigne sa gratitude pour ce geste.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-31

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - climatisation bibliothèque de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approprie de l'excédent de fonctionnement non affecté une somme maximale de 13 000 \$, concernant la climatisation de la bibliothèque municipale, laquelle somme soit transférée au poste budgétaire 02 702 34 522 *Réparation majeure à l'immeuble*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-32

Offre d'achat pour le lot 6 074 479 et l'immeuble situé au 1060 rue Notre-Dame

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance d'une offre d'achat de *Dévolutions Inc.* pour l'acquisition du lot 6 074 479 et de l'immeuble situé au 1060, rue Notre-Dame à Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a également pris connaissance du projet intégré d'aménagement du site et de la volonté de l'entreprise de préserver le caractère patrimonial de la maison ancestrale, qui sera également intégrée au concept d'aménagement d'un pôle technologique ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat déposée par *Dévolutions Inc.* pour l'acquisition du lot 6 074 479 et de l'immeuble situé au 1 060, rue Notre-Dame à Lavaltrie ;

Que le montant de la vente soit de 450 000 \$ avant taxes ;

Que les autres conditions de vente soient celles apparaissant à l'offre d'achat amendée du 15 septembre 2017 et déposée au conseil municipal le 21 septembre 2017 ;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie les documents relatifs à cette vente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-33

Autorisation de signature - Entente de location - 181 rang Saint-François

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance d'une demande d'entente de principe avec l'entreprise *Agrofibre* pour la location du 181, rang Saint-François à Lavaltrie ;

ATTENDU que l'immeuble est situé sur le lot 3 064 652 et qu'il inclut les installations et les bâtiments présents sur le site ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'entente de principe avec l'entreprise *Agrofibre* pour la location du 181, rang Saint-François à Lavaltrie, situé sur le lot 3 064 652, incluant les installations et les bâtiments présents sur le site ;

Que cette entente de location inclut :

- un bâtiment avec unité d'expérimentation pour la transformation du chanvre industriel ;
- un bâtiment avec remise non isolée ainsi qu'une salle isolée et chauffée ;
- une terre agricole aménagée de 10 000 mètres carrés ;
- une terre agricole cultivable de 15,29 hectares ;

Que le bail de location soit d'une durée de cinq ans et que les coûts de location soient répartis comme suit :

- 1^{re} année : 35 000 \$
- 2^e année : 45 000 \$
- 3^e année : 57 000 \$
- 4^e année : 57 000 \$ + IPC
- 5^e année : montant de la 4^e année + IPC

Que les autres conditions de location soient celles contenues dans l'entente de principe ;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie les documents relatifs à cette entente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-34

Adoption - Politique de gestion intégrée des documents et leur numérisation

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal adopte la *Politique de gestion intégrée des documents et leur numérisation*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-35

Adoption - Politique Téléphone cellulaire modifiée

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte la *Politique Téléphone cellulaire modifiée*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-36

Adoption - Politique Actifs informatiques modifiée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal adopte la *Politique Actifs informatiques* modifiée, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-37

Autorisation de signature - rétrocession de titre du rond-point rue Lucien

ATTENDU que dans le cadre de la municipalisation d'une partie de la rue Lucien, le lot 5 397 017 a été cédé à la Ville de Lavaltrie pour permettre la mise en place d'un rond-point temporaire permettant le virage des véhicules ;

ATTENDU que suite à la réalisation du prolongement de la rue Lucien, ce rond-point temporaire n'est plus d'aucune utilité et que le conseil peut donc en faire la rétrocession ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que dans le cadre du projet de lotissement identifié comme étant la minute 3046 du dossier E-983 de l'arpenteur-géomètre Éric Landry et conformément à l'article 5 des obligations du cessionnaire de l'acte notarié publié sous le numéro 21 700 495, la Ville de Lavaltrie accepte de procéder à la rétrocession du lot 5 397 017, partie résiduaire de l'emprise de la rue Lucien, et ce gratuitement, à *monsieur Gilles Lachance et madame Line MacDonald*, qui était utilisée comme rond-point ;

Que cette rétrocession devait initialement se faire, suivant cet acte publié sous le numéro 21 700 495, en faveur de *Entreprises Gillivert inc.*, mais suivant l'obtention du consentement des représentants de cette société, soit *monsieur Gilles Lachance et madame Line MacDonald*, le lot 5 397 017 est rétrocédé à ces derniers ;

Que le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte de rétrocession du lot 5 397 017 ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2017-09-21 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-38

Abolition du caractère de rue sur le lot 5 397 017 - partie de la rue Lucien

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la présente résolution décrète que le lot 5 397 017, d'une superficie de 232,5 mètres carrés, ne possède plus un caractère de rue. Ce lot désigné par un numéro de cadastre en vigueur actuellement au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, est désigné comme une partie de la rue Lucien.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose deux états comparatifs soit les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent 2016-2017 ainsi que les prévisions budgétaires de l'exercice financier courant 2017.

2017-10-39

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014-2018

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres

documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;

Que la Ville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-40

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les mesures d'urgence

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 121 895 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté en lien avec les dépenses des mesures d'urgence de l'année 2017 ;

Qu'il autorise également le trésorier à retourner la somme excédentaire de cette appropriation suite au versement de l'aide financière du ministère de la Sécurité publique.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-41

Appel d'offres par voie d'invitation - services professionnels d'auditeur indépendant

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal demande des soumissions par voie d'invitation pour des services professionnels d'auditeur indépendant mandaté pour examiner les comptes et les états annuels ainsi que les registres comptables de la Ville de Lavaltrie, en vue de donner son avis sur la fidélité de la présentation de l'information financière ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-42

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits à l'avis de changement suivant :

Règlement 211-2015 - Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Albert Piette & Associés Inc.	Avenant 198	1 644,14 \$
-------------------------------	-------------	-------------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Albert Piette & Associés inc.	Coupon 1019	1 644,14 \$
-------------------------------	-------------	-------------

Règlement 220-2016 - Acquisition d'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement

Arcand Laporte Klimpt architectes	Coupon 1018	1 409,59 \$
Construction Julien Dalpé inc.	Coupon 1021	176 483,07 \$

Règlement 223-2017 - Travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée

Les Terrassements Multi-Paysages	Coupon 1022	157 150,60 \$
----------------------------------	-------------	---------------

Règlement 224-2017 - Acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunications

MRC de D'Autray	Coupon 1017	132,28 \$
CDW Canada inc.	Coupon 1020	1 333,35 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 août au 25 septembre 2017.

2017-10-43

Autorisation de paiement - comptes à payer du mois de septembre 2017

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois de septembre 2017 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 540 762,91 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 402, 403, 415 à 417, 43534 à 43574, 43578 à 43583, 43585 à 43592, 43595 à 43600, 43602 à 43686, 43689 à 43719).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-44

Fondation québécoise du cancer - demande d'aide financière

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la *Fondation québécoise du cancer* en guise de contribution à leur campagne de financement 2017 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-45

Centre d'action bénévole D'Autray inc. - levée de fonds

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 100 \$ au *Centre d'action bénévole D'Autray inc.*, CABA, à titre de contribution financière à leur levée de fonds 2017 ;

Que cette somme soit appropriée du poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-46

Appui à une démarche citoyenne - desserte en télécommunication

ATTENDU que le conseil municipal, a pris connaissance d'une pétition concernant une démarche citoyenne, à l'effet de demander aux différentes compagnies en télécommunication, une desserte pour les

services de câblodistribution, de téléphonie et d'Internet sur le rang Point-du-Jour Nord à Lavaltrie ;

ATTENDU que le conseil municipal entend appuyer ses citoyens dans leur démarche ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie la démarche citoyenne telle que présentée à l'intérieur de la pétition adressée aux différentes compagnies de télécommunication, visant la desserte des services en câblodistribution, de téléphonie et d'Internet sur le rang Point-du-Jour Nord à Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-10-47

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 3^e jour du mois d'octobre 2017.

Jean Claude Gravel, maire